

Attn: -----

Madrid, XX Mars 2015

Sujet: Amélioration de la transparence dans l'application du modèle PNA

Cher Directeur:

En tant que Président du Conseil Consultatif de Pêche Lointaine (LDAC), je souhaiterais vous transmettre l'opinion de nos membres concernant le modèle du PNA par rapport à la gestion des pêcheries de thon tropical dans l'Océan Pacifique Occidental et sa diffusion potentielle vers d'autres zones de l'Océan Atlantique.

Le LDAC est un organe consultatif qui aborde la gestion des ressources de pêche orientée à la flotte européenne de pêche lointaine. Le LDAC fut créé de manière officielle en 2007 et se compose de membres du secteur de la pêche et d'autres groupes d'intérêt. Notre mission principale consiste à fournir des orientations aux Institutions Européennes (Commission, Conseil et Parlement). Le LDAC s'occupe essentiellement de la dimension extérieure de la Politique Commune de Pêche de l'Union Européenne. Il formule des opinions sur les questions suivantes:

- Les accords de pêche avec des pays tiers;
- Les rapports avec les Organisations Régionales de Pêche dont l'UE est membre;
- Les rapports avec les Organisations Internationales couvrant les eaux dans lesquelles opère la flotte communautaire;
- Les rapports commerciaux et le marché international des produits issus de la pêche.

Contact courrier :

C/ Doctor Fleming 7, 2^oD. 28036 Madrid (Espagne)

Tél.: + 34 91 432 36 23 Fax: + 34 91 432 36 24 E-mail: secretaria@ldac.eu



Par le biais de ce courrier, nous souhaitons vous faire part de l'inquiétude de nos membres concernant les problèmes pouvant découler du transfert de l'effort de pêche de flottes non-européennes du Pacifique Occidental vers d'autres eaux telles que l'Océan Indien et Atlantique, ce qui pourrait affecter la pêcherie thonière mondiale. Voilà pourquoi il est nécessaire d'insister sur le besoin de nous mettre d'accord concernant une application efficace du système de contrôle de jours de mer par navire (*Vessel Day Scheme*, VDS) sur une base de transparence et d'égalité des chances.

Nous avons connaissance que la Commission Européenne mène des conversations avec le PNA, afin de travailler pour atteindre des progrès dans ce sens. Nous souhaitons féliciter la Commission de cette initiative et nous souhaiterions connaître quels sont les progrès réalisés jusqu'à présent avec le PNA dans le but d'améliorer la transparence de son système VDS. **Le LDAC soutient les efforts de la Commission par rapport au PNA et nous vous demandons de maintenir les efforts pour assurer leur participation dans un comité de suivi si les résultats espérés ne sont pas atteints.** Si ceci était le cas, les certificats de captures émis par les pays qui pêchent sous le schéma VDS ne pourront pas garantir la validité de leurs licences. Il n'y aura pas non plus de garantie concernant la correspondance des jours achetés par rapport aux critères de durabilité demandés. Depuis l'implantation du VDS l'état des stocks de patudo/thon obèse n'a connu aucune amélioration, malgré les mesures spatio-temporaires de fermeture pour la pêche avec DCP appliquées par la WCPFC, étant donné que l'augmentation de la capacité de la flotte neutralise les effets positifs potentiels des fermetures.

Il est évident que les navires sous pavillon communautaire respectent de manière stricte la réglementation de l'UE concernant la durabilité et la conservation des ressources maritimes et de la pêche et la lutte contre la pêche IUU. De par notre expérience nous considérons qu'il est extrêmement important que l'Union Européenne soit une alliée concernant ces sujets, afin d'offrir son soutien vis-à-vis d'une application efficace et transparente du modèle PNA. Le LDAC est enchanté de pouvoir vous offrir son aide et sa collaboration afin d'apporter la perspective des groupes d'intérêt en tant qu'organe de représentation de la flotte communautaire présente dans les eaux internationales, au sein des ORP, et ayant des intérêts de pêche et d'investissement dans des pays tiers.

Nous restons à votre entière disposition. Bien à vous, Antonio Cabral, Président du LDAC

Contact courrier :

C/ Doctor Fleming 7, 2^oD. 28036 Madrid (Espagne)

Tél.: + 34 91 432 36 23 Fax: + 34 91 432 36 24 E-mail: secretaria@ldac.eu